

## **SERVICE DE LOCATION EURÊCOOK - CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

Version 1 applicable à partir du 1<sup>er</sup> août 2022

Groupe SEB France, une Société du GROUPE SEB, est une société par actions simplifiée au capital de 42 033 850 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 440 410 637, ayant son siège social situé 112, chemin du Moulin Carron, 69130 Ecully, fabrique et distribue des petits appareils électroménagers, ci-après « **SEB** ».

SEB a mis en place, au profit des consommateurs, un service de location à durée déterminée sans option d'achat de petits appareils électroménagers culinaire (le(s) « **Produit(s)** ») nommé Eurêcook.

Ce service de location est accessible via le site web [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr). Via cette plateforme, les utilisateurs auront la possibilité de louer un ou plusieurs Produit(s).

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet d'établir et de définir les conditions générales de location des Produits par SEB au locataire, ci-après le « **Locataire** ».

Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les souscriptions de contrat de location passées sur le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr) et qui contiennent les conditions particulières (identification du Locataire, du(des) Produit(s) loué(s), prix, durée de location choisie, montant de la caution...) (ci-après les «**Souscriptions**»)

Toute Souscription au service de location Eurêcook suppose la prise de connaissance des présentes Conditions Générales de Location par le Locataire et la politique de protection des données à caractère personnel ainsi que son accord sur l'intégralité de leur contenu. Chaque Souscription complétée par les présentes Conditions Générales et la politique de protection des données à caractère personnel constitue le contrat de location convenu entre SEB et le Locataire (ci-après le « **Contrat**»).

A défaut, tout commencement d'exécution par le Locataire du Contrat vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Location et de la politique de protection des données à caractère personnel.

SEB se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes Conditions Générales de Location à tout moment étant entendu que seules les Conditions Générales de Location en vigueur au jour de la souscription à la location seront applicables et ce, pendant toute la durée de la location concernée. Par ailleurs, en cas de modification de la durée du Contrat, des caractéristiques du service de location ou le prix, nous vous en informerons dans un délai raisonnable préalablement à leur entrée en vigueur.

SEB conseille au Locataire de sauvegarder et/ou imprimer les présentes Conditions Générales de Location, la(les) Souscription(s) et la politique de protection des données à caractère personnel pour une conservation sûre et durable.

### **Article 2 - Modalités de location**

#### **2.1 Les conditions préalables requises pour louer**

- L'âge minimum pour louer un Produit est de 18 ans.
- Le Locataire doit avoir créé un compte utilisateur sur le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr)
- Le Locataire doit être titulaire d'une carte bancaire délivrée par un établissement

bancaire (CB, MasterCard et Visa) en cours de validité et au moins pendant les 30 jours qui suivent la date de restitution du (des) Produit(s) loué(s).

## 2.2 La procédure de location

### 2.2.1 Souscription / commande

Les Souscriptions électroniques au service de location Eurêcook sont effectuées sur le site Internet [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr) directement par le Locataire.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Pour souscrire au service de Location Eurêcook, le Locataire suit les différentes étapes défilant sur le site Internet [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr), à savoir :

- La sélection du ou des Produit(s) à louer;
- La sélection de la durée de location parmi les formules proposées SEB à savoir :
- La sélection de la date de retrait du ou des Produit(s) loué(s) ;
- L'identification du Locataire par la rubrique « se connecter » ou « créer un compte » à la première souscription ;
- La sélection du Point Retrait (ci-après le(s) « **Point(s) Retrait**») pour récupérer le ou les Produit(s) loué(s) ou la sélection de la livraison à domicile ;
- La sélection de l'adresse de facturation ;
- L'adresse de livraison du ou des Produit(s) loué(s) le cas échéant ;
- La sélection du mode de paiement ;
- La prise de connaissance et l'acceptation des Conditions Générales de Location ;
- La vérification du détail de la Souscription et la finalisation du Contrat par la confirmation de la Souscription un clic sur le bouton « je confirme et je paye » ;
- Et le paiement de la location via le service Paybox.

Les informations communiquées par le consommateur lors de la création de son compte et lors de la souscription au service de location Eurêcook (notamment son nom, son prénom, son adresse email) engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité de SEB ne saurait en aucune manière être recherchée dans l'éventualité où une erreur lors de la création du compte et/ou de la Souscription empêcherait ou retarderait l'exécution du service de location, et notamment la mise à disposition du (des) Produit(s).

Par ailleurs, en garantie de l'exécution du Contrat, SEB se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation de certains documents (pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile) aux opérateurs des Points Retrait dont la copie pourrait être conservée par SEB.

### 2.2.2 Validation de la Souscription et conclusion du Contrat

L'attention du Locataire est particulièrement attirée sur le mode d'acceptation de la Souscription électronique par le biais du site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr). Le clic sur le bouton « je confirme et je paye » et la case à cocher sur la prise de connaissance et l'acceptation des Conditions Générales de Location, validant la Souscription, vaut acceptation et conclusion du Contrat. A la suite de la confirmation de la Souscription par le Locataire, les informations contractuelles relatives à ladite Souscription (dont notamment le numéro de la commande) feront l'objet par SEB d'un accusé de réception par courrier électronique en temps utile et au plus tard avant la mise à disposition du Produit dans le Point Retrait.

Le Locataire aura accès à l'historique de ses commandes dans son espace « mon compte » sur le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr).

### 2.2.3 Précisions sur la preuve et l'archivage

SEB conseille vivement au Locataire d'imprimer et/ou d'archiver sur un support fiable et durable l'ensemble des éléments du Contrat à titre de preuve.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de SEB et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des souscriptions de contrat/commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des bons de souscription/commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément aux dispositions du Code Civil.

## **Article 3 - Conditions financières**

### 3.1 Prix

Le prix de la location applicable pour chaque Souscription est calculé, selon le nombre et le type de Produit(s) loué(s) et la formule de location sélectionnée, sur la base des tarifs unitaires figurant sur le site Internet [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr). Ce montant est exprimé en euros, incluant des frais de transport en fonction du point de retrait.

Le prix de la location est fixe pendant toute la durée du Contrat.

SEB se réserve la faculté de modifier ses tarifs à tout moment mais s'engage à maintenir à la Souscription en cours les tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de ladite Souscription sous réserve de la disponibilité du (des) Produit(s) à cette date. Les nouveaux tarifs seront applicables aux Souscriptions passées postérieurement à leur date d'entrée en vigueur.

L'intégralité de mise à disposition du (des) Produit(s) est facturée au Locataire pour toute la durée souscrite et mentionnée dans la Souscription et ce, même si le Locataire retourne le (les) Produit(s) avant l'échéance du terme.

Dans l'hypothèse où ce retour du (des) Produit(s) loué(s) serait justifié par une panne non imputable au Locataire, le Locataire sera invité par l'opérateur du Point Retrait qui récupérera le (les) Produit(s) à contacter le service consommateur via le formulaire de contact présent sur le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr).

Le Locataire a la possibilité d'annuler une location de Produit(s) dans un délai de 72 heures avant la date de récupération du (des) Produit(s) mentionnée dans le courrier électronique récapitulatif de la commande. Dans cette hypothèse, aucun montant de la location ne lui sera prélevé. A défaut d'annulation dans ce délai, le montant de la location sera facturé au Locataire.

### 3.2. Caution

En sus du prix, chaque Produit loué fera l'objet, lors de la souscription au service, d'une caution en cas de détérioration, vol ou perte du (des) Produit(s) ou partie du (des) Produit(s) dont le Locataire avait la garde juridique, détérioration au-delà de l'usure normale, non-restitution partielle ou totale.

Le montant de la caution applicable est calculé selon le nombre et le type de Produit(s) loué(s) sur la base des tarifs figurant sur le site Internet [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr).

A ce titre, lors de chaque Souscription, le Locataire autorise par avance SEB à solliciter le

prélèvement par sa banque d'une caution en cas de constatation de l'un des événements susvisés. Cette autorisation est dûment formalisée par la saisie de ses identifiants bancaires. Une demande d'autorisation et de débit d'un montant égal à la prise de caution sera effectuée. Si cet appel échoue, une nouvelle demande sera effectuée jusqu'à complet paiement du montant de la caution dû par le Locataire.

### 3.3. Les modalités de paiement

SEB a choisi la solution de paiement sécurisé Paybox, service de paiement en ligne sécurisé.

Le Locataire devra payer sa commande par carte bancaire (CB, MasterCard, Visa) en indiquant le numéro figurant au recto de sa carte bancaire, la date d'expiration de sa carte et le cryptogramme figurant au verso de sa carte (3 derniers chiffres).

Afin de pouvoir bénéficier des services proposés par Eurêcook, le Locataire devra utiliser une carte bancaire valable au minimum un (1) mois après la date de restitution du (des) Produit(s).

Si, au moment de la réservation en ligne, la carte bancaire utilisée par le Locataire a une date de validité antérieure à la date de location ou si la date de validité n'est pas d'au moins un (1) mois après la date de restitution du (des) Produit(s), un message d'avertissement sera affiché à l'écran, lui indiquant les modalités à effectuer pour confirmer sa commande.

Dans l'hypothèse où les données bancaires du Locataire seraient périmées, ce dernier sera invité à enregistrer une nouvelle carte bancaire afin de pouvoir souscrire au service.

Par ailleurs, pour lutter contre les fraudes, SEB a mis en place un dispositif qui peut l'amener à réclamer, afin de sécuriser la transaction, certaines pièces justificatives une fois le paiement effectué, en cas d'alerte automatique déclenchée par les informations relatives à la souscription au Contrat de location ;

Le montant de la location est réglé lors de la conclusion du Contrat.

Le montant de la caution est exigible à la constatation de l'un des événements mentionnés à l'article 3.2 ci-dessus. Le paiement s'effectuera par prélèvement bancaire sur la base des données bancaires transmises par le Locataire lors du paiement du prix de la location.

### **Article 4 - Droit de rétractation**

Etant dans le cadre d'une prestation de services avec livraison d'un bien et conformément à l'article L121-21-8-1<sup>0</sup> du Code de la Consommation, le Locataire ne pourra plus exercer son droit de rétractation, la prestation de services ayant ainsi commencé et été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, ce que le Locataire reconnaît et accepte expressément.

### **Article 5 - Mise à disposition du Produit loué**

5.1 Le Produit est mis à disposition du Locataire dans le Point Retrait sélectionné dans un conditionnement complet, dont il est indissociable.

Par conditionnement complet, il faut entendre :

- l'emballage carton sur lequel figure un code à barres de 13 chiffres permettant l'identification du Produit ;
- le packaging du Produit ;

- les calages intérieurs ;
- les accessoires ;
- la notice d'utilisation (comprenant les consignes de sécurité).
- le livre de recettes si existant
- Un sac de transport

Ce conditionnement doit être conservé en bon état par le Locataire pendant toute la durée de la location.

5.2 SEB ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ne lui étant pas imputable, notamment intempérie, modification de réglementation, retard dans les transports ou les retours des locations précédentes ou en cas de force majeure, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du Locataire ou des tiers.

Lors de la mise à disposition du (des) Produit(s) en Point Retrait , l'opérateur du Point Retrait scannera le code à barres de 13 chiffres permettant l'identification du (des) Produit(s) et fera signer au Locataire un bon de retrait en format électronique, attestant que le Locataire a bien récupéré le (les) Produit(s) loué(s).

La signature du bon de retrait vaut reconnaissance par le Locataire de la conformité du (des) Produit(s) livré(s) avec le (les) Produit(s) commandé(s). A défaut de réserve, lors de la prise de possession du Produit, le Produit est réputé avoir été remis au Locataire en bon état.

En cas d'anomalies ou de défectuosité constatées par le Locataire lors de la mise à disposition du Produit, celui-ci doit le signaler à l'opérateur du Point Retrait dès la réception du (des) Produit(s).

5.3 Le transport, chargement, déchargement du (des) Produit(s) depuis le Point Retrait jusqu'au lieu d'utilisation du (des) Produit(s) par le Locataire sont à la charge et sous la responsabilité du Locataire.

### **Article 6 - Utilisation du Produit loué**

Il appartient au Locataire de choisir le Produit en fonction de ses besoins qu'il a lui-même préalablement déterminés et de vérifier qu'il soit adéquat.

SEB n'a pas connaissance des projets du Locataire ni l'obligation de vérifier le choix du Locataire sur la faisabilité et la compatibilité du Produit à son projet.

L'installation, le montage, l'utilisation et le démontage sont effectués sous la responsabilité du Locataire qui s'engage à prendre connaissance des règles de montage, de fonctionnement et de sécurité prescrites par SEB.

Le Locataire s'engage à installer et utiliser le Produit en « bon père de famille », conformément à sa destination, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation remises par SEB, et à le maintenir constamment en bon état de marche pendant toute la durée de la location. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du Produit.

L'utilisation est réservée exclusivement au Locataire uniquement tel qu'identifié dans la Souscription. Le prêt et la sous-location du Produit sont strictement interdits.

Le Locataire n'est autorisé à utiliser le Produit qu'en France métropolitaine, pour un usage domestique exclusivement, dans un cadre familial, à l'exclusion de toute

manifestation publique et/ou usage professionnel.

### **Article 7 - Entretien et réparations**

Le Locataire accepte en l'état le Produit. Il devra, dans son intérêt, vérifier le bon état de fonctionnement du Produit et signaler à SEB tout problème, dès sa constatation ou sa présomption, en remplissant le formulaire de contact présent sur la page principale du site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr)

Il doit cesser d'utiliser le Produit éventuellement défectueux, et il s'interdit de le réparer ou de le faire réparer selon les termes de l'article 8.

### **Article 8 - Obligations du Locataire**

Le Locataire accepte et reconnaît expressément :

- Avoir fait le choix, sous sa responsabilité exclusive, du Produit, objet du Contrat et avoir vérifié l'adéquation du Produit à ses besoins.
- Que tout déplacement, toute utilisation du Produit en dehors des conditions d'utilisation prévues au Contrat sont interdits.
- Avoir pris connaissance avant toute utilisation du Produit de la notice d'utilisation, des consignes de sécurité et du guide de prise en main le cas échéant ;
- Diffuser aux personnes avec lesquelles il utilise le (les) Produit(s), la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.
- Que tout prêt, toute sous-location du Produit sont interdits. De même, le Locataire s'engage à ne jamais le donner en caution ou le grever d'une sûreté quelconque au profit de tiers ;
- Que toute utilisation non conforme du Produit, ou en dehors des conditions d'environnement spécifiées par SEB, ou de bon sens, pendant la période de location est interdite.
- Que toute modification du Produit est interdite, y compris le démontage. En cas de panne, le Locataire ne procédera notamment à aucune réparation, ne mandatera directement aucune société de maintenance, sauf accord préalable et écrit de SEB. Il ne retirera pas la plaque et les numéros d'identification du Produit en location
- Qu'une panne électrique ou mécanique du Produit soudaine et fortuite peut survenir pendant la durée de la location et ce, malgré les précautions prises par SEB en matière d'entretien et de réparation.
- Que les accessoires, consommables pouvant présenter des incompatibilités (notions distinctes de la panne électrique ou mécanique) et susceptibles d'entraîner des problèmes de fonctionnement du Produit, le Locataire fera son affaire de tous les problèmes et conséquences pouvant en résulter pour lui ;

Toute panne, impossibilité d'utiliser et/ou autre conséquence dommageable pour le Locataire ou SEB pouvant résulter d'un manquement par le Locataire à ses obligations contractuelles sera de la responsabilité du Locataire.

### **Article 9 - La restitution du Produit loué**

A la fin de la durée de location contractuellement prévue, le Produit doit être restitué dans un Point Retrait proposé sur le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr), dans son conditionnement complet, convenablement calé au moyen des calages d'origine, avec ses accessoires, sa notice d'utilisation, son livre de recette et son sac de transport.

Le transport, chargement, déchargement du (des) Produit(s) depuis le lieu d'utilisation du (des) Produit(s) par le Locataire jusqu'au Point Retrait sont à la charge et sous la responsabilité du Locataire.

Le Locataire reste tenu de toutes les obligations découlant du présent Contrat jusqu'à récupération effective du (des) Produit(s) par le Point Retrait. Il reste notamment gardien de la chose louée et s'engage à la conserver sous surveillance.

La restitution est obligatoire à l'expiration de la durée de location sans qu'il y ait lieu d'adresser un rappel ou notification quelconque. A défaut, des pénalités de retard peuvent être réclamées au Locataire conformément aux dispositions de l'Article 10.

Le Locataire est tenu de rendre le Produit en bon état et nettoyé, avec tous les accessoires, équipements, emballages, notices d'utilisation.

L'opérateur du Point Retrait enregistrera le retour du (des) Produits en scannant le code barres à 13 chiffres. Le Produit ne sera considéré comme restitué qu'après que le code à barres de 13 chiffres permettant l'identification du Produit ait été scanné par l'opérateur du Point Retrait et que le Locataire ait signé le bon de retour du Produit en format électronique.

En cas de vol ou de perte du Produit, le présent Contrat et la facturation de la location ne prendront fin qu'à réception par SEB de la déclaration du Locataire auprès des autorités compétentes. En cas de non restitution du Produit quelle qu'en soit la cause, et notamment en cas de vol ou de perte, SEB débitera le Locataire du montant de la caution en sus du prix de location.

### **Article 10 - Pénalités de retard**

Le Locataire doit restituer le(s) Produits loué(s) à la date indiquée dans la Souscription.

Tout dépassement dans le délai de restitution du (des) Produit(s) entrainera le paiement de pénalités de retard de plein droit et sans formalités préalables. Le retard s'apprécie par comparaison entre la date de restitution mentionnée dans la Souscription et la date effective de retour dans un Point Retrait.

Le montant des pénalités journalières de retard correspond au montant de la location du (des) Produit(s) loué(s) pour une journée sur base de 1/3 de la formule « 3 jours ». Chaque jour de retard donnera donc lieu au paiement du montant de la location du Produit non restitué pour une journée.

Lors de chaque location, le Locataire autorise dès lors par avance SEB à solliciter le prélèvement par sa banque de pénalités de retard en cas de retard dans la restitution du (des) Produit(s) ou tout autre manquement de ce dernier au présent Contrat de location. Cette autorisation est dûment formalisée par la saisie de ses identifiants bancaires.

Le paiement du montant des pénalités s'effectuera par prélèvement bancaire sur la base des données bancaires transmises par le Locataire lors du paiement du prix de la location. Une demande d'autorisation et de débit d'un montant égal à la prise de pénalités sera effectuée. Si cet appel échoue, une nouvelle demande sera effectuée jusqu'à complet paiement du montant des pénalités dues par le Locataire.

### **Article 11 - La date d'effet de la location - durée de la location**

La location prend effet à la date où le Produit est mis à disposition du Locataire dans un Point Retrait, après la signature du bon par le Locataire conformément à la Souscription.

Lors de la remise du Produit, la charge des risques est transférée au Locataire qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité.

La location et la garde juridique afférente prennent fin le jour où le Produit qui doit être restitué a été réceptionné par un opérateur du Point Retrait et après signature par le Locataire du bon de retour électronique attestant que le Produit a été restitué, sous réserve de vérification de son intégrité.

### **Article 12 - Responsabilité - assurance**

Le Locataire ne peut utiliser le Produit loué pour un autre usage que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité. Le Locataire est responsable de l'utilisation du Produit

Le Locataire assume, pendant toute la durée effective de location, la garde matérielle et juridique du Produit loué et est responsable des dommages causés de son fait par et au Produit loué. Le Locataire doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés aux tiers par le Produit au titre de son utilisation.

En l'absence de vente, les garanties légales de conformité et d'absence de vices cachés propres à la vente ne trouvent pas à s'appliquer dans la relation contractuelle entre le Locataire et SEB.

SEB ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou dommages causés à tous biens transportés ou laissés par le Locataire ou tout tiers, dans ou sur le Produit pendant toute la durée de la location du Produit.

SEB est responsable des dommages causés de son fait. Par ailleurs, SEB s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable et à maintenir en vigueur durant toute la validité du présent Contrat, une ou plusieurs polices d'assurance dont l'objet est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir au titre du Contrat ou du fait ou à l'occasion d'un dommage causé par un produit défectueux.

Sont garantis à ce titre les dommages corporels, matériels et immatériels causés à tous tiers.

### **Article 13 - Informatique et libertés**

Le site [www.eurecook.fr](http://www.eurecook.fr) utilise les informations collectées en accord avec sa politique concernant les données personnelles. En validant la création de votre compte sur [eurecook.fr](http://eurecook.fr), vous acceptez notre [politique de traitement des données personnelles](#).

### **Article 14 - Indépendance des clauses**

Dans le cas où une disposition du Contrat serait jugée illicite, non valable ou inopposable par une juridiction compétente, les autres dispositions n'en conserveront pas moins leur plein effet.

### **Article 15 - Loi applicable et attribution de juridiction**

Le présent Contrat est régi par la loi française et est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français.

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une issue amiable à leur différend et pourront notamment recourir à une procédure de médiation conventionnelle.

En cas d'échec, le différend relatif au présent Contrat sera soumis aux règles légales de compétence d'attribution et territoriale.